

EY/AC

Paris, le 10 MARS 2014

A l'attention de Monsieur Ivan Baïstrocchi Secrétaire Général Syndicat UNSA des attachés des administrations parisiennes 10, avenue Ledru Rollin 75012 Paris

Anne Hidalgo
32 Bd Henri IV
75004 Paris
tel 09 67 30 69 51
info@anne-hidalgo.net
www.anne-hidalgo

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu le questionnaire que le syndicat UNSA des attachés des administrations parisiennes a adressé aux candidats aux élections municipales et je vous remercie pour cette opportunité d'exprimer mes engagements pour la fonction publique à Paris.

Concernant la fonction publique et les administrations parisiennes, dans le contexte économique et social difficile que nous connaissons les agents qui font le service public aux Parisiens sont essentiels au maintien de la cohésion sociale. Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

Les règles qui régissent les recrutements hors voie du concours sont précises et limitent cette possibilité aux postes pour lesquels aucune candidature de fonctionnaire n'a pu être retenue. Je ne souhaite naturellement pas déroger à ce cadre législatif et statutaire. Par ailleurs, comme nous l'avons engagé ces dernières années toutes les voies permettant la déprécarisation des agents seront mises en œuvre à la Ville de Paris, de la même façon que nous continuerons, dans la mesure du possible à permettre l'augmentation des quotités de travail pour celles et ceux qui ont été recrutés à temps partiel.

La fonction publique parisienne a pu profiter du meilleur des fonctions publiques d'état et territoriales. Ses spécificités doivent être préservées quand elles ont du sens et sont favorables aux agents. C'est pour cette raison que je me suis fortement engagée auprès du gouvernement et des parlementaires pour que ce statut soit totalement préservé avec la création de la Métropole du Grand Paris.

Les effectifs de l'administration parisienne ont progressé ces dernières années, dans un premier temps pour mettre en œuvre la réduction du temps de travail, offrir aux agents du temps consacré à leur vie personnelle mais aussi mieux organiser le temps de travail au service des besoins des Parisiens, puis pour accompagner le développement de nouveaux services et équipements de proximité. Je souhaite à ce stade maintenir globalement les efforts de stabilisation de ces effectifs et consacrer les créations de postes aux ouvertures de nouveaux équipements et aux priorités politiques. Les effectifs d'agents de catégorie A suivront les mêmes évolutions afin de préserver l'encadrement et le management des agents.



En matière d'absentéisme, des efforts conséquents ont été réalisés ces dernières années. Il conviendra cependant de les amplifier afin de lutter contre le mal être au travail et d'offrir à tous les conditions d'une vie professionnelle épanouie. L'amélioration des rapports humains au sein des différents services doit constituer un objectif permanent de tout employeur. J'aspire à une ville bienveillante pour les Parisiens et ceux qui font vivre le service public aux Parisiens.

Réduire l'absentéisme est une nécessité absolue qui mérite une politique active des ressources humaines. Elle suppose de mieux prévenir la pénibilité mais aussi et je l'assume la mise en œuvre d'une politique disciplinaire juste mais ferme.

La réforme des retraites proposée par le Gouvernement et adoptée par le Parlement a conforté le principe de la répartition et la spécificité du régime de retraite des fonctionnaires. Les fonctionnaires sont soumis aux mêmes durées de cotisation que les salariés du privé et bientôt aux mêmes taux de cotisations. Le Conseil d'orientation des retraites a montré qu'à revenu équivalent le niveau des pensions des fonctionnaires était en moyenne équivalent à celui des salariés du privé, même si les règles de calcul qui s'appliquent aux uns et aux autres diffèrent. Je crois en la matière nécessaire de réaffirmer que les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés : ils contribuent comme tous les salariés, et à même hauteur au financement des retraites et en bénéficient comme les autres et à même hauteur.

A la ville, il convient d'aider les agents à mieux se préparer à leur départ à la retraite et continuer de développer l'information très concrète et individuelle sur ce sujet.

Au sujet du Grand Paris, je suis convaincue que la création de la métropole du Grand Paris est une chance pour les Parisiens et plus largement pour les 6,7 millions d'habitants de ce nouvel horizon. Logements plus accessibles, aménagement harmonieux, transports plus fluides, politiques sociales efficaces, dynamisme économique et transition énergétique : sur ces dossiers majeurs, la mutualisation des expertises et des ressources est nécessaire. C'est pourquoi le Grand Paris est l'échelle pertinente pour agir. Nous devons faire tomber les frontières, construire la métropole de demain, efficace et solidaire.

La métropole du Grand Paris est un EPCI à fiscalité propre qui sera créé au 1er janvier 2016. Elle réunira les 124 communes des départements la petite couronne (46 communes, limitrophes, en grande couronne, devront délibérer sur leurs adhésions, si elles le souhaitent). De 2014 à 2016, une mission de préfiguration a pour mission de préciser les règles applicables à la métropole et d'en permettre la mise en place concrète. Pour la ville de Paris, l'enjeu de cette période est triple : nous devons contribuer à préfigurer une métropole puissante, préparer le transfert des compétences et maintenir la qualité de nos services.

A partir de la création de la métropole, les fonctionnaires et les agents non titulaires des administrations communales affectées à des services ou parties de services ayant vocation à être transférés à la Métropole du Grand Paris seront mis à disposition du président du conseil de la Métropole du Grand Paris. Pour la ville de Paris entre 200 à 400 agents sont aujourd'hui potentiellement concernés.



Les modalités de transfert sont fixées par le droit commun des EPCI mais, à la demande de la Mairie de Paris, des dispositions particulières ont été intégrées à la loi pour préserver le statut des agents parisiens. En 2016, les personnels des administrations parisiennes dont les services sont transférés seront mis à disposition par convention. Dans un délai de deux ans après leurs transferts, les personnels pourront opter soit pour leur détachement sans limitation de durée soit pour leur intégration dans un cadre d'emploi territorial. Les agents non titulaires deviendront agents non titulaires de la métropole ; les stipulations de leur contrat seront maintenues avec reprise des services antérieurement accomplis. Les conditions d'accès à la titularisation seront conservées.

Construire le Grand Paris, c'est aussi dépasser les barrières physiques et mentales qui séparent Paris de sa « périphérie ». C'est se rappeler que Paris et les villes qui l'entourent ont un passé et un avenir commun et qu'elles doivent le préparer ensemble. La construction de la métropole parisienne a évolué par une succession d'actes politiques forts, par une pratique métropolitaine et des coopérations concrètes foisonnantes.

Cette construction est l'aboutissement d'une multitude d'actes concrets par lesquelles la Ville de Paris a retissé des liens de confiance avec tous les acteurs de l'Île-de-France. Cette volonté de partenariat s'est notamment traduite au travers de la coopération avec des collectivités. La ville de Paris est d'ores et déjà engagée dans 15 protocoles de coopération avec des communes, 4 conventions de partenariat (Seine-et-Marne en 2011, l'Essonne en 2012, la Seine-Saint-Denis et Est Ensemble en 2013), 4 déclarations de partenariat (Plaine Commune, Clichy-sous-Bois, Saint-Ouen, Vallée Scientifique de la Bièvre), deux chartes de coopération départementale (92 et 93) et une convention bilatérale avec le 94.

Concernant les conditions de vie et de travail à Paris, l'éloignement du lieu de résidence d'une partie des agents de la ville peut constituer un choix personnel, c'est aussi parfois une contrainte imposée et une difficulté professionnelle. De la même façon que des dispositifs spécifiques sont aujourd'hui mis en œuvre pour les catégories d'agents les plus exposés, je souhaite qu'une part significative des attributions de logements puisse toujours être destinée aux agents de la ville.

Comme vous le savez, je veux faire du logement ma priorité pour répondre à la première attente des familles, des jeunes travailleurs, des étudiants, des personnes en voie de réinsertion, tous ceux qui veulent vivre à Paris, près de leur emploi, au cœur de la capitale historique et culturelle, au sein de cette métropole économique puissante. Le logement sera le marqueur fort de mon équipe, qui fait de la lutte contre les inégalités et les injustices un enjeu majeur.

Pour réussir, je veux provoquer un véritable choc sur le marché du logement, je veux bousculer les habitudes, innover, transgresser les frontières territoriales et idéologiques, mobiliser tous les acteurs publics et privés.

Je veux qu'en 2020, les Parisiens puissent plus facilement se loger selon leurs besoins, entrer dans un logement plus grand quand leur famille s'agrandit, quitter un logement devenu trop grand et trop cher quand les enfants sont partis ou quand les familles se séparent, pouvoir passer d'un logement social à un logement privé, pouvoir partager un appartement quand on démarre dans la vie.



Parce qu'il y a urgence, parce qu'il nous faut aller encore plus loin et plus fort, je m'engage à amplifier et à accélérer la construction de logements dans Paris. Je veux en créer 10 000 par an, atteindre 25% de logements sociaux en 2025 et 30% en 2030. Un effort particulier sera réalisé sur les logements intermédiaires pour les classes moyennes et les jeunes actifs.

Sachant que presque 70% des Parisiens sont éligibles au logement social, son développement sera une des clés de notre réussite. Je passerai des contrats d'objectifs avec les principaux bailleurs sociaux et le secteur privé pour trouver avec eux les moyens de construire plus rapidement et plus économiquement.

Mais c'est une action globale de maîtrise des prix des loyers qui doit être menée en : facilitant la mise sur le marché des logements vacants grâce à l'agence « Multiloc », en transformant 200 000 m² de bureaux vacants, amplifiant le dispositif « Louez solidaire » ou éradiquant l'insalubrité. Toutes ces mesures permettront d'augmenter l'offre de logements mis sur le marché et d'endiguer l'augmentation des prix qui ne permet plus aux agents de se loger dans Paris.

Concernant les transports, ma vision pour 2020 est de transformer la mobilité parisienne pour qu'elle soit fluide et apaisée. Tous les modes cohabiteront de manière plus harmonieuse : piétons, cyclistes, automobilistes, deux roues et utilisateurs de transports en commun ont droit à une mobilité sereine et agréable.

La prochaine mandature sera un grand terrain d'innovations technologiques dans les transports. Je veux en faire profiter Paris et les Parisiens. La mobilité sera électrique, régulée par les nouveaux instruments de gestion de l'information que maîtriseront les usagers. L'automobile individuelle diesel, aujourd'hui hégémonique, laissera la place à des véhicules partagés, à des transports en commun novateurs et de haute qualité, ainsi qu'à toutes les formes de mobilité douce. Le succès de Vélib' et d'Autolib' a montré que les Parisiens étaient prêts à se tenir à l'avant-garde en matière de transports. D'ici 2020, je veux leur donner la possibilité d'adopter massivement la mobilité électrique.

Les transports de demain seront des services mutualisés, dans la lignée de ce que nous avons accompli avec Vélib' et Autolib'. Une mobilité apaisée, c'est aussi un stationnement plus « intelligent » qui informe l'usager en temps réel, toujours gratuit pour les véhicules électriques et mieux organisé pour les deux roues.

Je proposerai à la RATP de remplacer les bus diesel par des véhicules électriques ou hybrides : 300 dès le début du mandat. De la même façon, les canaux seront mis à contribution pour développer la logistique fluviale. L'optimisation des transports en commun sera également un impératif. Le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen, l'automatisation de la ligne 4, le prolongement lors des soirées de week-end des lignes automatisées et la création d'un Navigo universel contribueront à offrir des transports en commun plus fluides et plus efficaces.



A propos des conditions de travail, plus précisément, nous aurons à mettre en place de nouvelles instances au sein des administrations parisiennes. La transformation des CHS en CHSCT va nous permettre de disposer d'un outil au service de l'amélioration des conditions de travail en renforçant les actions déjà mises en œuvre en la matière. Au-delà des instances représentatives du personnel, je crois nécessaire que dans chaque direction, dans chaque service, un temps soit consacré à un échange entre agents et management sur les conditions de travail. Je crois que c'est au plus près des agents que l'on peut agir efficacement notamment dans la prévention des risques psychosociaux.

Il est vrai que l'évolution des technologies, l'émergence d'Internet et des terminaux mobiles change profondément nos rapport à l'usager. Elle permet de tisser un nouveau lien entre les Parisiens et leur administration. Déjà, plusieurs dizaines de procédures ont été dématérialisées, et peuvent être réalisées en ligne.

L'application « Dans Ma Rue » a, par exemple, déjà été primée comme l'une des meilleures innovations publiques. Nous devrons l'améliorer encore pour permettre à tous de publier en temps réel l'information relative aux incidents signalés et leur traitement. Avec un portail de l'administration électronique sur Paris.fr, nous irons plus loin, avec la création d'un « compte parisien » qui permettra d'accéder de manière sécurisée et personnel aux télé-services proposés par la Ville. Nous expérimenterons un service de coffre-fort électronique, qui permettra d'utiliser et d'archiver en toute sécurité les pièces justificatives à fournir ou déjà fournies lors d'une précédente demande.

De nombreux agents sont donc déjà amenés à utiliser les nouvelles technologies et leurs prolongements à travers smartphones, tablettes, et autres outils électroniques. Ils doivent être évidemment formés pour que leur utilisation apporte une valeur ajoutée à l'usager mais aussi ce qui est parfaitement compatible à l'intérêt du travail pour l'agent.

Pour assurer une pause déjeuner de qualité nous avons fait le choix d'investir dans la restauration collective par le développement d'une offre de qualité, bon marché, gérée par l'ASPP. Pour les agents dont le lieu de restauration est éloigné de ces restaurants, il faut amplifier le système de conventions avec nos partenaires. Ce modèle me semble le plus adapté aux besoins des agents.

A propos de la modernisation de l'action publique et de la place de l'encadrement, je n'oppose pas des cadres qui seraient managers d'équipes aux experts qui seraient de super-techniciens. Je suis au contraire convaincue que la richesse des métiers offerts par la Ville et la diversité des formations proposées permettent d'alterner au cours d'une même carrière professionnelle ces deux profils de postes.

Le mouvement des attachés organisé par la DRH depuis plusieurs années comme celui des ingénieurs TP pour la première fois cette année sont de bons outils au service de la mobilité au sein de la ville. Mais je crois aussi qu'il faut faciliter d'avantage les mobilités externes à la ville afin de permettre à des agents d'aller acquérir de nouvelles expériences et en faire bénéficier la Ville à leur retour. Beaucoup le font déjà mais je crois qu'une amélioration de l'information et de l'accompagnement liés à ces mobilités permettrait à un plus grand nombre d'en bénéficier, s'ils le souhaitent.



Je suis viscéralement et résolument opposée à toutes les discriminations, qu'elles soient liées à l'âge, à l'origine, à l'orientation sexuelle ou au genre. Sur ce dernier point le combat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est jamais achevé même à la Ville où beaucoup, pourtant à déjà été fait. Je m'engage à poursuivre ce combat et audelà à mettre en œuvre des mesures fortes pour lutter contre toutes les discriminations.

En conclusion, je veux vous dire que depuis 2001, j'ai appris à connaître au quotidien les agents de la collectivité. Je sais leur professionnalisme et leur capacité à se mobiliser pour répondre aux attentes des Parisiens.

J'ai mesuré leur mobilisation sans faille et leurs compétences variées. J'ai éprouvé leur qualité et je sais que pour un Maire rien n'est possible sans eux.

En espérant vous avoir convaincu, par l'exposé de ces quelques propositions de mon engagement pour la fonction publique parisienne, les conditions de vie et de travail des personnels municipaux et pour l'avenir du Grand Paris, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hune Hidalo

Anne HIDALGO